



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Modification et optimisation du plan de financement relatif à l'aménagement d'un local sur la Place Vincetti

Date de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et notamment l'article 172 portant création de la dotation de développement urbain ;

Vu la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment l'article 107 transformant la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV) ;

Vu l'Instruction NOR : INTB1806689N relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2018 ;

Vu le programme européen FEDER 2014-2020 Axe 6 PI 9b Cohésion sociale ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2018/JUIN/01/39 en date du 19 juin 2018 portant approbation du programme d'actions présentées au titre de la Dotation Politique de la ville 2018 (DPV) ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant l'approbation par notre collectivité des projets proposés en 2018 au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants ;

Considérant que parmi ces projets, l'opération « Aménagement d'un local situé sur la Place Vincetti » a été approuvée selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Aménagement d'un local situé sur la place Vincetti	285 000	ETAT – Dotation Politique de la Ville 2018 (80%)	228 000
		Ville (20%)	57 000
Total dépenses	285 000	Total recettes	285 000

Considérant qu'une augmentation de l'enveloppe financière des travaux a été constatée ;

Considérant que cette dernière est essentiellement liée à des désordres structurels découverts lors de la phase étude de la mission de Maîtrise d'Œuvre : travaux de confortement, interventions nécessaires sur le toit terrasses, traitement des façades, surcoûts liés aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments au sujet des menuiseries,...

Considérant qu'après avoir affiné les dépenses liées aux travaux, notre collectivité souhaite optimiser son plan de financement ;

Considérant l'éligibilité de ce projet au titre du PO FEDER 2014-2020 Axe 6 PI 9b Cohésion sociale ;

Considérant que cependant, conformément à la note d'instruction relative à la Dotation Politique de la Ville stipulant « *qu'il est impossible de modifier le taux de subvention* », il convient de définir distinctement les dépenses éligibles au titre d'une part de la Dotation Politique de la Ville et au titre d'autre part du FEDER.

Considérant les dépenses éligibles au titre de la DPV suivantes :



Prestations	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre	34 940,60
CT	1 500,00
CSPS	1 500,00
Mobilier	25 816,19
Signalétique	7 000,00
Travaux gros œuvre/démolition	143 203,50
Travaux électricité	38 130,00
Travaux menuiserie	18 909,71
Travaux de sécurisation	14 000,00
Montant total	285 000,00 €

Considérant les dépenses éligibles au titre du FEDER suivantes :

Prestations	Montant en € HT
Travaux plomberie/CVC	44 542,77
Travaux cloisons/Peinture	53 000,00
Travaux Ferronnerie	17 457,23
Montant total	115 000,00

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre Savelli,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame Viviane Albertelli et Monsieur Julien Morganti ayant voté contre,

Article 1 :

- **Approuve** la modification du plan de financement de l'opération Lucale di Creazione suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Aménagement d'un local situé sur la place Vincetti	285 000	ETAT – Dotation Politique de la Ville 2018 (80%)	228 000
		Ville (20%)	57 000
Total dépenses	285 000	Total recettes	285 000

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Aménagement d'un local situé sur la place Vincetti	115 000	PO FEDER - ITI Axe 6PI 9b (60%)	69 000
		Ville (40%)	46 000
Total dépenses	115 000	Total recettes	115 000

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.